Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 19/09/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260917-2026_80A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-80

L'an deux mil vingt six, le 17 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Pascaline LEY — Pouvoir à — Delphine MASSON
Réjane LOUIN — Pouvoir à — Gwenaël PRIGENT

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Plan urgence rafraîchissement des écoles – Achat de climatiseurs mobiles

Madame Marie COLLEC DECIMO rappelle à l'assemblée que les épisodes de forte chaleur ont particulièrement touché les élèves et les personnels accueillis dans le Groupe scolaire Yvonne Folgalvez. Pour aider à équiper les locaux scolaires dans les meilleurs délais, EDF met en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement.

Le « dispositif été 2026 » mis en place par EDF permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400,00 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement.

Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui.

Le dispositif a été présenté à la commission « Ecole » du 1er septembre 2026, laquelle a émis un avis favorable à l'unanimité à l'acquisition de climatiseurs mobiles destinés à équiper les classes du Groupe Scolaire de Locquirec.

Il est proposé d'approuver le devis présenté par l'entreprise YESSS Electrique, pour l'achat de 10 climatiseurs mobiles 3,5 Kw ; d'un montant unitaire de 381,096 € HT, soit une somme totale de 3.877,66 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 19/09/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260917-2026_80A-DE

Mme Marie COLLEC DECIMO informe l'assemblée que, dans le cadre du dispositif, si l'équipement coûte moins de 400,00 € HT, il est remboursé à 100 % de son prix d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE** l'acquisition de 10 climatiseurs mobiles pour le Groupe Scolaire Yvonne Folgalvez,*

***AUTORISE** le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise YESSS ELECTRIQUE,*

***AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès d'EDP dans le cadre du dispositif « Eté 2026 – Plan urgence rafraichissement des écoles ».*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241